

**Service de Presse**

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes\\_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Lundi 25 septembre 2017

Budget participatif  
**Lancement de la saison 3**  
Lundi 25 septembre 2017

**Sommaire**

- Communiqué de presse
- La Ville de Rennes accompagne les porteurs de projet dans leur démarche
- Le calendrier de la saison 3 du budget participatif
- Comment déposer un projet

**Interlocuteur**

**Didier Le Bougeant,**  
*adjoint à la Maire de Rennes,  
délégué à la vie de quartier et aux quartiers  
Centre et Sud-Gare*

**Jean-Marie Goater,**  
*adjoint à la Maire de Rennes,  
délégué à la démocratie locale*

**Service de presse**

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes\\_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Lundi 25 septembre 2017

---

## Budget participatif

# Lancement de la saison 3

---

La saison 3 du budget participatif de la Ville de Rennes commence : cette année encore, les Rennais ont les clés d'une partie du budget d'investissement. Chaque année, 3,5 millions d'euros, soit 5 % du budget de la municipalité, sont consacrés au financement de projets directement proposés par les habitants, sans condition d'âge ni de nationalité, du lundi 2 octobre au dimanche 5 novembre 2017. Les projets répondant aux critères de recevabilité seront ensuite soumis au vote des Rennais, du 1<sup>er</sup> au 25 février 2018. Les projets lauréats seront alors mis en œuvre par la Ville.

### | Les différentes étapes de la saison 3 du Budget participatif

- Une réunion publique de lancement et d'information :

Le mercredi 27 septembre à 18 h, au Théâtre national de Bretagne, la Ville de Rennes donne rendez-vous aux Rennaises et aux Rennais qui souhaitent s'informer sur le budget participatif, son déroulement et les modalités de participation à chacune de ses étapes.

- Période de dépôt des projets :

Du lundi 2 octobre au dimanche 5 novembre, les habitants devront déposer leur projet sur [fabriquecitoyenne.rennes.fr](http://fabriquecitoyenne.rennes.fr), ou auprès de leur direction de quartier. À tout moment, les directions de quartier peuvent être sollicitées pour renseigner les habitants sur le budget participatif.

- Quatre ateliers thématiques :

Du mardi 10 au mercredi 18 octobre, quatre ateliers thématiques permettront aux porteurs de projets d'aller à la rencontre des services municipaux pouvant les guider dans la construction de leur projet (préconisations techniques, faisabilité, correspondance avec les thématiques du budget participatif). L'objectif est de donner à chacun la possibilité de soumettre un projet consolidé pour augmenter le taux de projets pouvant être soumis au vote.

- Deux ateliers de fusion :

Les mardis 24 octobre et 21 novembre, deux ateliers de fusion permettront de regrouper des projets similaires pour n'en faire qu'un seul. Le premier de ces ateliers intervient avant la fin du dépôt des projets afin que les habitants souhaitant soumettre une idée similaire puissent proposer ensemble un projet. Le second interviendra après le dépôt des projets par les habitants : les services municipaux pourront proposer aux habitants ayant des projets similaires de se rencontrer pour ne déposer qu'un seul

---

projet. L'intérêt est notamment de pouvoir rassembler un plus grand nombre de voix au moment du vote (ou que ces voix ne se retrouvent pas dispersées dans des projets similaires).

- Instruction des projets par la Ville :

Depuis la fin du dépôt des projets par les habitants, du 5 novembre jusqu'à mi-décembre, les services de la Ville étudient la faisabilité et le coût des projets.

- Validation des projets soumis au vote :

---

Le Comité de suivi, composé d'habitants et d'élus est chargé de veiller au bon déroulement du budget participatif à chaque étape. Mi-décembre, il valide la liste des projets soumis au vote en fonction des critères de recevabilité initialement définis (coïncider avec les compétences et le territoire de la Ville, correspondre à des dépenses d'investissement et non à des dépenses de fonctionnement,...).

- Période de vote :

Du jeudi 1<sup>er</sup> au dimanche 25 février 2018, les Rennais pourront voter pour leurs projets préférés, soit sur le site [fabriquecitoyenne.rennes.fr](http://fabriquecitoyenne.rennes.fr), soit sous forme de vote papier dans les urnes qui seront déployées dans la ville. Les agoras permettront aux habitants de rencontrer les porteurs de projets et de découvrir en détail les projets proposés. Les conseils de quartier choisiront leurs 5 projets coup de cœur, les comités consultatifs et les conseils locaux pourront donner leur avis. À la fin du vote, la Ville met en œuvre les projets lauréats.

## | Les rencontres nationales du budget participatif #2

Après Grenoble en 2016, la Ville de Rennes accueillera, les mercredi 25 et jeudi 26 octobre 2017, la deuxième édition des rencontres nationales du Budget Participatif à la Maison des associations (6 cours des Alliés). Cet événement est co-organisé par les Villes de Rennes, Grenoble, Montreuil et Paris. Ces rencontres seront notamment l'occasion d'échanger au cours d'ateliers sur les enjeux des budgets participatifs, la participation des habitants et leur intérêt porté à la cité et à la chose publique.

# La Ville de Rennes accompagne les porteurs de projet dans leur démarche

Le mercredi 27 septembre 2017, une réunion d'information est proposée au grand public à 18 h, au Théâtre national de Bretagne (1 rue Saint-Hélier). Pendant la période de dépôt des projets qui a lieu du 2 octobre au 5 novembre, des ateliers thématiques sont organisés pour répondre aux questions des personnes qui souhaitent proposer un projet. Cette série de rendez-vous vise à accompagner les habitants dans la formulation et la description de leurs projets, pour qu'ils soient compris de tous au moment du vote. Ouverts à tous, ils permettront également d'obtenir des conseils afin de détailler les projets, permettant d'en simplifier l'étude de faisabilité par la suite. Les habitants peuvent également se renseigner auprès de leur direction de quartier ou par mail : [lafabriquecitoyenne@ville-rennes.fr](mailto:lafabriquecitoyenne@ville-rennes.fr). Les ateliers de fusion permettront de regrouper des projets similaires pour n'en faire qu'un seul.

## Les ateliers thématiques

### → Transport et mobilité

Mardi 10 octobre, de 18 h 30 à 20 h 30  
Direction de quartier Sud-Ouest, salle Clemenceau

### → Espaces verts, nature en ville, biodiversité et aménagements des espaces publics et mobilier urbain, valorisation du patrimoine

Mercredi 11 octobre, de 18 h 30 à 20 h 30  
Maison de la consommation et de l'environnement, salle Gurvan

### → Éducation, sport, jeunesse, culture, citoyenneté

Mardi 17 octobre, de 18 h 30 à 20 h 30  
Direction de quartier Sud-Ouest, salle Clemenceau

### → Maîtrise et production d'énergie et propreté urbaine, réduction des déchets

Mercredi 18 octobre, de 18 h 30 à 20 h 30  
Maison de la consommation et de l'environnement, salle Gurvan

## Les ateliers de fusion

### → Atelier fusion #1

Mardi 24 octobre, de 18 h à 20 h 30  
Direction de quartier Sud-Ouest, salle Clemenceau

### → Atelier fusion #2

Mardi 21 novembre, de 18 h à 20 h 30  
Direction de quartier Sud-Ouest, salle Clemenceau

# Budget participatif saison 3

## Le calendrier

---

La Ville de Rennes propose une série de rendez-vous destinés à accompagner les habitants dans la formulation et la description de leur projet. Les habitants peuvent également se renseigner auprès de leur direction de quartier ou par mail : [lafabriquecitoyenne@ville-rennes.fr](mailto:lafabriquecitoyenne@ville-rennes.fr).

- **Mercredi 27 septembre**

**Une réunion publique de lancement et d'information** : à 18 h au Théâtre nationale de Bretagne, la Ville de Rennes donne rendez-vous aux Rennaises et aux Rennais qui souhaitent s'informer sur le budget participatif, son déroulement et les modalités de participation à chacune de ses étapes.

- **Du lundi 2 octobre au dimanche 5 novembre**

**Période de dépôt des projets** : les habitants devront déposer leur projet sur [fabriquecitoyenne.rennes.fr](http://fabriquecitoyenne.rennes.fr), ou auprès de leur direction de quartier. À tout moment, les directions de quartiers peuvent être sollicitées pour renseigner les habitants sur le budget participatif.

- **Du mardi 10 au mercredi 18 octobre**

**Quatre ateliers thématiques** : ils permettront aux porteurs de projets d'aller à la rencontre des services municipaux pouvant les guider dans la construction de leur projet (préconisations techniques, faisabilité, correspondance avec les thématiques du budget participatif. L'objectif est de donner à chacun la possibilité de soumettre un projet consolidé pour augmenter le taux de projets pouvant être soumis au vote.

- **Mardis 24 octobre et 21 novembre**

**Deux ateliers de fusion** : ils permettront de regrouper des projets similaires pour n'en faire qu'un seul. Le premier intervient avant la fin du dépôt des projets afin que les habitants souhaitant soumettre une idée similaire, puissent proposer ensemble un projet. Le second, interviendra après le dépôt des projets par les habitants, les services pourront proposer aux habitants ayant des projets similaires de se rencontrer pour ne déposer qu'un seul projet. L'intérêt est notamment de pouvoir rassembler un plus grand nombre de voix au moment du vote (ou que ces voix ne se retrouvent pas dispersées dans des projets similaires.

- **Après le dépôt des projets**

**Instruction des projets par la Ville** : depuis la fin du dépôt des projets par les habitants, le 5 novembre jusqu'à mi-décembre, les services de la Ville étudient la faisabilité et le coût des projets.

- **Mi-décembre**

**Validation des projets soumis au vote** : le Comité de suivi, composé d'habitants et d'élus est chargé de veiller au bon déroulement du budget participatif à chaque étape. Mi-décembre, il valide la liste des projets soumis au vote en fonction des critères de recevabilité initialement définis (coïncider avec les compétences et le territoire de la Ville, correspondre à des dépenses d'investissement et non à des dépenses de fonctionnement,...). Les conseils de quartiers auront mis en avant leurs projets coups de cœur et le comité consultatif donnera son avis.

- **Du jeudi 1<sup>er</sup> au dimanche 25 février 2018**

**Période de vote** : les Rennais pourront voter pour leurs projets préférés. Les agoras permettront aux habitants de rencontrer les porteurs de projets et de découvrir en détail les projets proposés. À la fin du vote, la Ville met en œuvre les projets lauréats.

# Comment déposer un projet

---

Pour proposer un projet, les personnes qui souhaitent déposer un projet sont invitées à se connecter sur [www.fabriquécitoyenne.rennes.fr](http://www.fabriquécitoyenne.rennes.fr) du lundi 2 octobre au dimanche 5 novembre 2017.

En amont du projet :

- Vérifier que le projet vise l'intérêt général,
- le projet doit entrer dans le champ des compétences de la Ville,
- le projet doit représenter une dépense d'investissement et non de fonctionnement,
- un mode d'emploi est accessible sur le site [fabriquécitoyenne.rennes.fr](http://fabriquécitoyenne.rennes.fr) si besoin.

Lors du dépôt du projet :

- Veiller à bien décrire et à remplir le formulaire,
- faire attention au titre : il doit être bien écrit, précis et court,
- le projet doit être inscrit dans l'un des domaines proposés : transports et mobilité / espaces verts, nature en ville, biodiversité et aménagement des espaces publics et mobilier urbain, valorisation du patrimoine / éducation, sport, jeunesse, culture, citoyenneté / maîtrise et production d'énergie et propreté urbaine, réduction des déchets,
- un formulaire doit être rempli pour chaque projet, même s'ils sont proposés par la même personne,
- les coordonnées de la personne qui propose le projet doivent être précisées. Elles ne seront pas publiques mais utiles pour être contacté par la Ville, en lien avec le projet proposé,
- la Ville peut contacter les personnes qui proposeraient des projets similaires.

Sur le site [fabriquécitoyenne.rennes.fr](http://fabriquécitoyenne.rennes.fr) :

- Il est possible de formuler des commentaires en ligne sur les projets déposés,
- il est possible de suivre l'évolution du projet déposé. Les personnes ayant déposé un projet recevront également des notifications par mail à chaque étape.